

Bernard AUBRY et Jean-Alain HERAUD

10/02/2022

## Note APR

# Les migrations résidentielles du Grand Est : vers un retour à l'équilibre ?

L'objet de cette étude est de faire apparaître les points forts des migrations résidentielles concernant le Grand-Est (GE), en mettant à profit les derniers résultats disponibles mis en ligne par l'Insee. Nous travaillons sur les échanges de la Région<sup>1</sup> avec ses homologues de l'Hexagone (en dehors de la Corse, qui n'a pas été touchée par dernière réforme régionale malgré sa taille modeste).

Après avoir présenté les flux migratoires récents, nous traiterons des évolutions à long terme. On pourra globalement constater que l'attractivité du Grand Est mesurée de cette manière n'est pas si dégradée. D'abord les soldes arrivées-départs sont plutôt en amélioration, ensuite les flux dont on parle restent modestes (1% par an, rapportés à la population) et ce qui ressort de l'analyse globale c'est plutôt un tassement des migrations interrégionales. Les observations statistiques de détail nous rappellent par contre que l'interprétation des chiffres doit toujours être faite avec prudence : les trois anciennes Régions composant le GE ne se comportent pas de la même manière ; et l'analyse des soldes migratoires ne doit pas faire oublier celle des deux composantes que sont les arrivées et les départs.

Nous montrons que Champagne-Ardenne ne fonctionne pas sur le même modèle que l'Alsace et la Lorraine dans ses échanges avec l'Île de France. En revanche c'est l'Alsace qui ne se comporte pas comme les deux autres anciennes Régions pour ce qui est de l'évolution globale du solde migratoire et pour ses échanges avec certaines Régions hors GE comme l'Occitanie. Par ailleurs on observe une variété de cas de figure selon que les variations de solde sont tirées par les arrivées ou les départs.

---

<sup>1</sup> Nous mettons un R majuscule à Région, qu'il s'agisse des anciennes ou des nouvelles, pour signaler qu'il s'agit du concept institutionnel et non d'un terme générique de géographe.

## 1. Les flux migratoires récents

La source statistique est l'Enquête annuelle de recensement (EAR) pour ce qui concerne les trois millésimes 2008, 2013 et 2018 (dernière année disponible). Pour ces deux dernières années, la comparaison ne pose aucune difficulté puisque la question soumise est la même, à savoir la résidence au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédant la collecte. Les comparaisons antérieures sur le long terme sont plus délicates, mais elles sont cependant possibles au prix de quelques précautions (voir Annexe 1). Les modalités du nouveau recensement font que depuis 2013 les chiffres de chaque millésime correspondent à la moyenne annuelle des changements de résidence qui se sont produits au cours des cinq années qui encadrent le millésime<sup>2</sup>. Aussi les changements conjoncturels qui peuvent se produire en matière migratoire se trouvent-ils écrasés. Vouloir faire apparaître les effets spécifiques de la fusion des Régions (effets au 1<sup>er</sup> janvier 2016) en comparant les chiffres de l'EAR 2018 à ceux de l'EAR 2013 est donc problématique comme l'explique l'Annexe 2.

### a) Le Grand-Est dans ses échanges avec ses homologues (EAR 2013 et EAR 2018)

Le Graphique 1 illustre le bilan des échanges résidentiels du Grand-Est (GE) avec chacune des autres Régions. Par convention et par souci de clarté, on ne présente dans cet article que des résultats globaux, sachant qu'ils sont la somme d'évènements de nature très différente et donc forcément composites : migrations familiales, dans le cadre des études, dans la recherche d'un premier ou d'un nouvel emploi, à l'occasion du départ à la retraite, etc. Le bilan est calculé sous la forme d'un solde, à savoir la différence entre les arrivées et les départs.

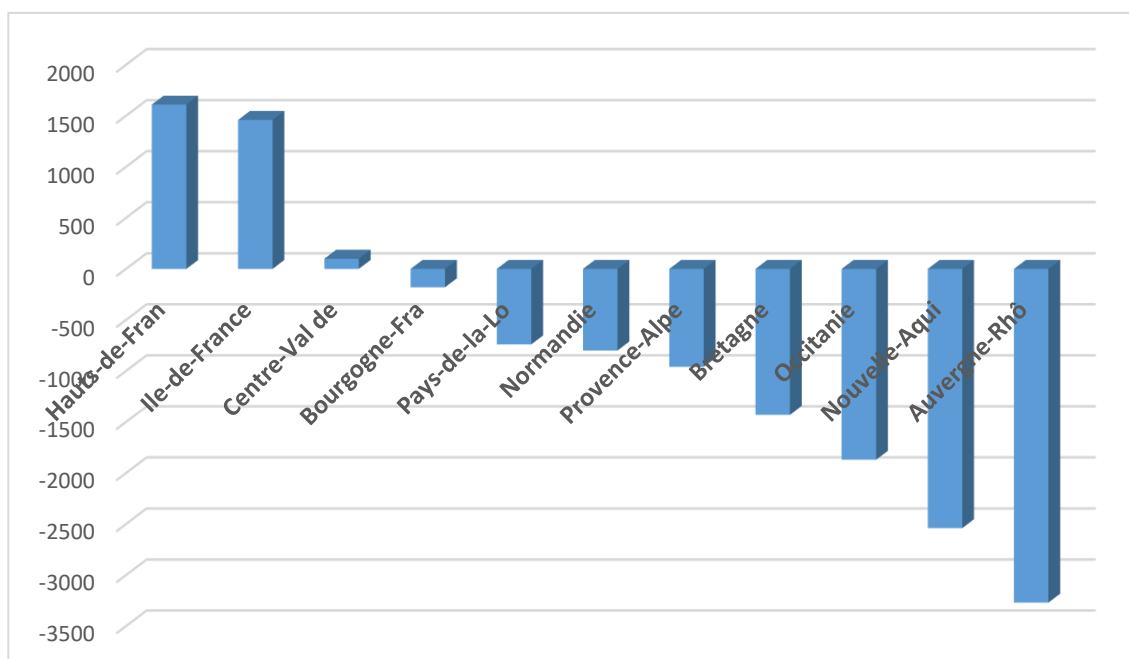
Selon les données du millésime 2018, deux Régions fournissent au GE un apport net de population significatif (1 500 personnes environ pour les Hauts-de-France et l'Ile-de-France). A l'inverse, quatre autres prélèvent sur le GE des effectifs égaux ou supérieurs à 1 400, à savoir la Bretagne, l'Occitanie, la Nouvelle Aquitaine, et surtout l'Auvergne-Rhône-Alpes (solde de 3 000). Au bilan le GE a perdu 8 600 personnes en un an<sup>3</sup>. Il en avait perdu au dernier pointage 10 000, ce qui correspond à une légère amélioration du solde migratoire (1 400 personnes).

---

<sup>2</sup> Ainsi, pour l'EAR 2018, il s'agit des changements de communes qui se sont opérés au cours des années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019.

<sup>3</sup> Rappelons qu'il s'agit de la moyenne des 5 années autour de 2018

**Graphique 1 - Grand-Est : solde des échanges (arrivées-départs) avec les autres régions en 2018**



Source – EAR 2018. Méthode : Il s'agit de la moyenne des mouvements enregistrés autour de cinq années entourant le millésime 2018

L'examen de l'évolution des soldes migratoires par Région (Tableau 1) montre que le GE bénéficie de meilleurs résultats avec quelques Régions. Parmi celles-ci, l'Occitanie se détache : le solde négatif est important (-1 870), mais il était de 3 230 en 2013, soit une amélioration remarquable de 1 360 personnes – indiquée dans la colonne « variation du solde ». Le solde s'améliore également comme on peut le constater avec l'Ile de France, le Centre-Val-de-Loire et la Normandie. En revanche avec la Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-France Comté et surtout PACA, il se détériore un peu.

Les deux dernières colonnes précisent l'évolution relative des flux d'arrivées et de départs sur la période. Il est intéressant d'observer ces couples de chiffres et pas seulement les soldes, car une variation de solde doit s'interpréter un peu différemment selon qu'elle est plutôt déterminée par les partants ou les arrivants. En reprenant le cas de l'Occitanie, on voit que l'amélioration du solde se fait par les deux côtés, mais plus par l'augmentation des arrivées que par la diminution des départs. Autre cas de figure : l'Ile de France. Là, la variation des départs est la plus forte du tableau, avec une réduction de presque 16%, mais on observe aussi une baisse significative (de l'ordre de 10%) des migrations dans l'autre sens. Ainsi, le schéma des relations avec l'Ile de France est différent de celui avec l'Occitanie et ce qu'on observe c'est surtout une réduction des échanges dans les deux sens avec la région capitale. Il faudrait l'expliquer, surtout lorsqu'on se souvient que le GE a une frontière avec l'Ile de France. Nous reviendrons sur cette question plus loin en observant ce qui se passe en Champagne-Ardenne.

**Tableau 1 - Les échanges du GE avec les autres Régions en 2018 (avec rappel 2013)**

Régions	Arrivées 2018	Départs 2018	Solde 2018	Variation du solde 2013-18	Variation Arrivées 2013-18 %	Variation Départs 2013-18 %
Ile-de-France	13 360	11 900	14 60	850	-9,5	-15,9
Centre-Val de Loire	2 060	1 960	100	350	1,0	-14,4
Normandie	7 610	8 410	-800	370	-1,4	-5,4
Bourgogne-Franche-C	1 890	2 070	-180	-170	-12,1	-4,2
Hauts-de-France	7 910	6 300	1 610	130	-8,2	-11,8
Bretagne	1 780	3 210	-1 430	-540	-11,9	10,3
Pays-de-la-Loire	2 150	2 890	-740	30	-1,8	-2,4
Nouvelle-Aquitaine	3 550	6 090	-2 540	-20	-5,3	-2,9
Occitanie	4 490	6 360	-1 870	1 360	17,2	-9,9
Auvergne-Rhône-Alpes	5 930	9 200	-3 270	-330	-12,8	-5,5
Provence-Alpes-CA	4 270	5 230	-960	-610	-12,9	-0,4
<b>Ensemble</b>	<b>55 000</b>	<b>63620</b>	<b>-8 620</b>	<b>1 420</b>	<b>-6,4</b>	<b>-7,6</b>

Source – EAR. Moyenne sur cinq années entourant le millésime.

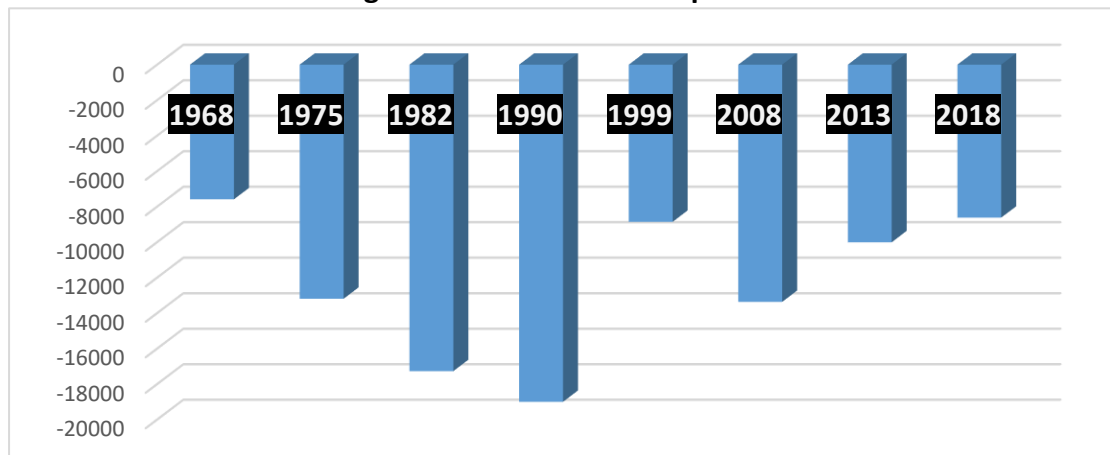
Beaucoup d'autres commentaires pourraient être faits à la lecture du tableau, comme l'attractivité de PACA qui se maintient, mais à un niveau plus faible si l'on regarde le solde. Là encore la composition des flux entrants et sortants permet de préciser que le mouvement est piloté par les arrivées (-12,9%), car les départs vers cette Région méridionale ne se modifient pas significativement (-0,4%). Autrement il faut raisonner plus en variation de l'attractivité du GE que de variation d'attractivité de PACA. Vers la Bretagne, c'est les deux côtés qui tirent : plus de départs et moins d'arrivées, signifiant a priori plus d'attractivité de la Région de l'Ouest et moins de la Région de l'Est.

Quel que soit l'intérêt des quelques observations que nous venons de faire, il convient de relativiser le propos. En regardant les chiffres globaux en bas de tableau, les flux annuels entrant et sortant du GE sont de l'ordre de 60 000 personnes. A comparer à 5,5 millions d'habitants, ce n'est guère que 1%. De surcroît, la statistique agrégée des deux dernières colonnes indique une réduction de 7% des flux d'arrivées comme de départs entre 2013 et 2018. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les migrations internes entre Régions sont donc faibles et décroissantes. N'est-ce pas aussi important à souligner que de débattre de l'attractivité relative de ces territoires ?

## b) Le solde migratoire du Grand-Est en perspective historique (1968 à 2018)

Le Graphique 2 illustre les changements qui se sont produits sur le long terme - plus d'un demi-siècle sépare les deux années extrêmes 1968 et 2018. Il apparaît une première phase de détérioration très forte du solde migratoire suivie d'un retournement de tendance avec le tournant du millénaire.

**Graphique 2 – Evolution du solde migratoire du Grand-Est depuis le recensement de 1968**



Source - Recensements et EAR. Noter que les périodes intercensitaires sont de longueurs différentes

Le tableau suivant permet de suivre l'évolution du solde migratoire selon les Régions (1968-2018). Pour simplifier la lecture, nous avons regroupé certaines Régions de profil semblable.

**Tableau 2 – Evolution du solde migratoire vis-à-vis du GE (8 regroupements de Régions)**

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Ile-de-France	-3 020	-2 520	-2 300	-3 990	-600	-540	600	1 450
Centre-Val de L + Normandie	-460	-1 010	-1 110	-1 010	-340	-600	-250	-80
Bourgogne-Franche Comté	-800	-610	-1 040	-850	10	-990	-1 170	-800
Hauts-de-France	1 670	1 800	830	650	1 250	760	1 470	1 600
Bretagne + Pays de la Loire	-40	-780	-1 350	-1 050	-900	-2 020	-1 640	-2 160
Nlle Aquitaine + Occitanie	-850	-2 580	-4 860	-4 970	-3 890	-5 250	-5 730	-4 400
Auvergne-Rhône Alpes	-1 800	-2 130	-2 730	-3 410	-2 100	-2 740	-2 940	-3 270
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-2 290	-5 360	-4 710	-4 370	-2 290	-1 990	-350	-960
<b>TOTAL</b>	<b>-7 590</b>	<b>-13 190</b>	<b>-17 270</b>	<b>-19 000</b>	<b>-8 860</b>	<b>-13 370</b>	<b>-10 010</b>	<b>-8 620</b>

Source - Recensements et EAR. Noter que les périodes intercensitaires sont de longueurs différentes. Pour alléger le tableau, plusieurs Régions ont été regroupées.

Vis-à-vis de l’Ile de France, l’évolution du solde migratoire du GE est notable et sans ambiguïté : le bilan migratoire s’est inversé, et la région parisienne est désormais une zone qui fournit des habitants au GE. Le GE deviendrait-il de plus en plus attractif ? On pourrait juste envisager de décaler notre représentation en disant que la frange Ouest du GE fait désormais partie de la région parisienne, laquelle se déconcentre vers ses périphéries. Cette dernière vision serait à corroborer par des analyses plus fines, par exemple départementales. En gros : est-ce que Reims ne finira pas par devenir une ville de la banlieue lointaine de Paris, auquel cas le périmètre du GE perdra encore plus de son sens. Nous contribuerons un peu à répondre à cette question en distinguant les trois anciennes Régions au point 2.

On ne retrouve pas du tout cette évolution vis-à-vis de l’Auvergne-Rhône Alpes (ARA) où au contraire le solde migratoire négatif s’est creusé. En allant plus au Sud (PACA), on trouve des soldes négatifs mais en diminution notable. C’est aussi le cas pour le groupe Occitanie + Nouvelle Aquitaine, en diminution sur la dernière période. La situation est donc mitigée dans le cas des Régions méridionales (il faudrait une analyse plus fine, car certains départements restent attractifs et d’autres plus du tout ; en termes de métropoles, Nice, Aix-Marseille, Toulouse et Bordeaux semblent avoir des profils très différents). En revanche, ARA - et sans doute principalement Rhône-Alpes – est appelé à rester un pôle d’attractivité majeur des migrations venant du GE. On observe enfin que le Grand Ouest (Bretagne et Pays de Loire) attire de plus en plus de migrants, alors que le solde était peu significatif en 1968.

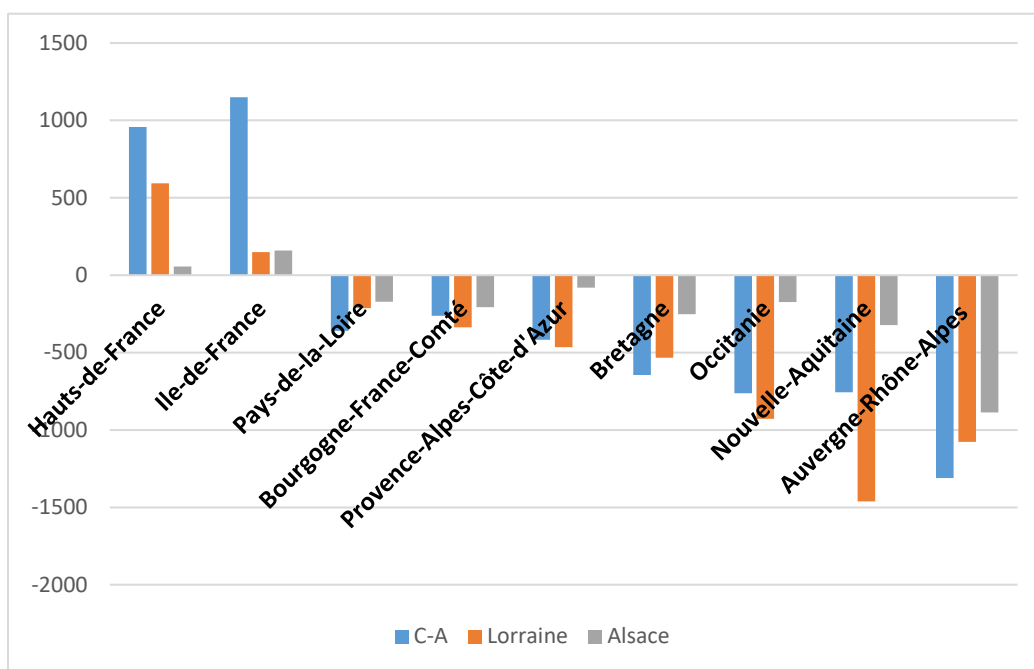
## **2. Le bilan du Grand-Est dans ses trois composantes**

Les mêmes données sont disponibles à des niveaux géographiques plus fins, les anciennes Régions, les départements et plus généralement toute composition de communes, mais nous avons décidé de ne traiter pour l’instant que les échanges concernant les trois anciennes Régions : Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne.

### **a) Bilan en 2018**

Le Graphique 3 compare les soldes de ces territoires avec les neuf Régions ayant avec le GE les échanges les plus nombreux.

**Graphique 3 - Solde (arrivées-départs) des échanges des trois anciennes Régions avec 9 Régions actuelles en 2018**



Source : Recensements et EAR 2018

Quelques différences notables apparaissent entre les trois composantes du GE. Vis-à-vis l’Ile-de-France surtout, puisque la Champagne-Ardenne bénéficie visiblement de la proximité de la capitale dans un contexte de déconcentration de l’agglomération parisienne, ce qui n’est pas le cas des deux autres Régions. Avec les Hauts-de-France, l’Alsace équilibre tout juste ses échanges qui sont cependant positifs.

Notons qu’à part l’Ile de France et les Hauts de France, les soldes sont systématiquement négatifs, mais moins pour l’Alsace que pour les deux autres anciennes Régions. Pour conclure en termes d’attractivité comparée, il faudrait rapporter ces soldes à la population, ce que nous envisageons de faire dans une note ultérieure.

Le déficit alsacien apparaît particulièrement net avec Auvergne-Rhône-Alpes. Pour la Lorraine, c’est vis-à-vis de la Nouvelle-Aquitaine. Les flux vers la Bourgogne-Franche-Comté, qui possède une longue frontière commune avec le GE, sont tous faibles mais significativement négatifs.

Le Tableau 3 reprend le contenu du Tableau 1 en distinguant les trois anciennes Régions.

**Tableau 3 - Les échanges des composantes du Grand Est avec les autres Régions en 2018 (et rappel 2013)**

	Arrivées 2018			Départs 2018			Solde 2018			Variation du solde 2013-2018		
	C.-A.	Lorr.	Als.	C.-A.	Lorr.	Als.	C.-A.	Lorr.	Als.	C.-A.	Lorr.	Als.
<b>Ile-de-France</b>	5540	4060	3750	4390	3910	3590	1150	150	160	-760	1100	510
<b>Centre-Val-de-L.</b>	750	720	580	800	650	500	-50	70	80	190	170	-10
<b>Bourg. F.C.</b>	2380	2250	2940	2650	2590	3140	-270	-340	-200	50	360	-60
<b>Normandie</b>	740	680	450	820	770	460	-80	-90	-10	10	30	-220
<b>Hauts-de-France</b>	4460	2060	1360	3500	1460	1300	960	600	60	250	70	-170
<b>Bretagne</b>	510	680	590	1150	1210	840	-640	-530	-250	-230	-230	-70
<b>Pays-de-la-Loire</b>	610	840	690	970	1050	860	-360	-210	-170	210	10	-200
<b>Nlle-Aquitaine</b>	1140	1160	1210	1900	2620	1540	-760	-1460	-330	10	-200	160
<b>Occitanie</b>	1130	1670	1670	1890	2610	1840	-760	-940	-170	250	250	870
<b>Auv. Rhône-A.</b>	1470	2260	2170	2770	3340	3050	-1300	-1080	-880	-760	840	-410
<b>PACA</b>	1070	1650	1540	1480	2110	1620	-410	-460	-80	-300	0	-290
<b>Ensemble</b>	<b>19800</b>	<b>18030</b>	<b>16950</b>	<b>22320</b>	<b>22320</b>	<b>18740</b>	<b>-2520</b>	<b>-4290</b>	<b>-1790</b>	<b>-1080</b>	<b>2400</b>	<b>110</b>

Source : EAR

L'analyse des soldes 2018 confirme notre hypothèse sur les relations privilégiées de la Champagne-Ardenne avec l'Ile de France. Alors que les soldes de l'Alsace et de la Lorraine sont très modestes (autour de 150 personnes par an pour des Régions de plusieurs millions d'habitants, on est dans « l'épaisseur du trait statistique ») Champagne-Ardenne s'enrichit d'un millier de migrants franciliens par an. Cela dit, lorsqu'on regarde la variation du solde depuis 2013, on constate un recul. On ne peut donc pas non plus parler d'un raz de marée de franciliens !

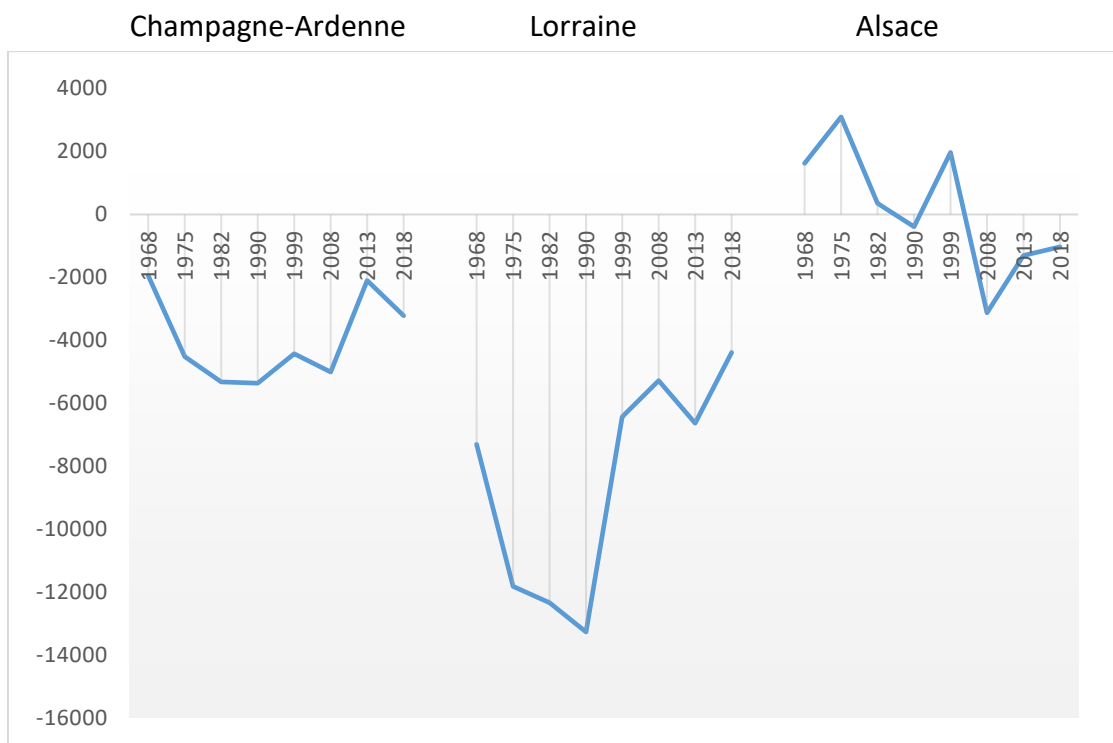
La variation de solde la plus élevée du tableau (hors Ile de France) concerne les migrations de l'Occitanie vers l'Alsace. Certes ce solde reste négatif, mais il a perdu en ampleur. Il faudrait comprendre pourquoi, d'autant qu'une telle modification n'apparaît pas dans les deux autres anciennes Régions. Noter aussi, vis-à-vis de Auvergne-Rhône Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, que la Lorraine maintient ou améliore son solde à la différence des deux autres composantes du GE.

### **b) Les soldes migratoires des trois anciennes Régions en perspective historique**

Le Graphique 4 qui suit compare les soldes de l'Alsace, de la Lorraine et de Champagne-Ardenne en évolution à long terme (1968-2018).



**Graphique 4 - Solde des échanges des trois anciennes Régions avec les autres Régions. Evolution 1968-2018.**



Source - Recensements et EAR depuis 2008. Les soldes sont rapportés à une année. Noter que les périodes intercensitaires étant de longueurs différentes, les comparaisons temporelles des courbes ne sont pas possibles en toute rigueur ; en revanche elles le sont entre Régions (cf Annexe).

On peut constater qu’historiquement la Lorraine, et dans une moindre mesure la Champagne-Ardenne, étaient caractérisées par des soldes migratoires négatifs. En grande partie ce phénomène s’explique par la désindustrialisation et les pertes d’emploi qu’elle a entraînée. L’Alsace était beaucoup mieux lotie. La période la plus récente corrige ce décalage avec une remontée des soldes ailleurs qu’en Alsace et un glissement progressif vers le négatif en Alsace. Au total on peut donc porter un jugement relativement positif sur le GE (voir le titre de cette note : « vers un retour à l’équilibre »), mais il faut souligner que ce schéma historique n'est pas uniforme.

## Conclusion

L’analyse des migrations interrégionales nous apprend beaucoup sur le développement et l’attractivité relative de ces périmètres administratifs, à condition d’exploiter toute l’information disponible : recul historique en considérant le plus de recensements possibles ; distinction des mouvements d’arrivées et de départs car le solde ne dit pas tout ; analyse infrarégionale ; etc. La

prochaine étape pourrait être de regarder le phénomène au niveau départemental voire local (particulièrement les métropoles) mais aussi de raffiner les indicateurs, par exemple en relativisant les flux et les soldes par rapport à la population des territoires d'arrivée et/ou de départ.

## Annexes

### Annexe 1 - La mesure des mouvements migratoires

Les mouvements migratoires intérieurs à la France métropolitaine sont connus par les recensements de la population. Les données sont accessibles depuis 1962, premier recensement numérisé (mais disponible en *open data* seulement depuis 1968). L'Insee a mis en ligne un fichier harmonisé des flux migratoires sur la période 1968-2018<sup>4</sup> : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2414232>.

Les flux ne sont cependant pas comparables sur toute la période du fait que la question posée, qui porte sur un laps de temps de référence, a changé plusieurs fois. Jusqu'en 1999 on demandait aux personnes recensées de dire quelle était leur commune de résidence au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du précédent recensement<sup>5</sup>. Les questionnaires des enquêtes annuelles de recensement (EAR) ont demandé d'abord la résidence antérieure cinq ans avant l'enquête, mais, depuis 2013, on a réduit à un an la période de migration, ceci afin de rapprocher l'observation de la réalité, à savoir le nombre d'événements qui se sont

---

<sup>4</sup> « *Données harmonisées des recensements de la population à partir de 1968* » est le nom donné par l'Insee au fichier mis en ligne. Les années passées, l'Insee mettait entre parenthèses « *Saphir* », ce qui donnait à ce programme une certaine existence. Non seulement l'acronyme a depuis disparu mais, ont disparu du fichier mis en ligne les données de l'année 1962, des chiffres qui auraient été appréciés pour pouvoir approfondir l'ancrage historique qui aurait alors intégré une partie des « 30 Glorieuses » :

[https://www.apr-strasbourg.org/prospective/uploads/2018/02/20160103185059-2054-saphir\\_1992\\_pages-1-%C3%A0-29.pdf](https://www.apr-strasbourg.org/prospective/uploads/2018/02/20160103185059-2054-saphir_1992_pages-1-%C3%A0-29.pdf)

<sup>5</sup> Recensements successifs : 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, soit respectivement, depuis 1962 : 8, 6, 7, 7, 8 et 9 ans. Le fichier Saphir avait été constitué en autosaisine de la Direction régionale Alsace de l'Insee, donc en dehors du programme de travail national, mais c'était une belle innovation.

[https://www.apr-strasbourg.org/prospective/uploads/2020/06/Saphir\\_3juin\\_2020-1.pdf](https://www.apr-strasbourg.org/prospective/uploads/2020/06/Saphir_3juin_2020-1.pdf)

C'était une époque où les directions régionales de l'Insee disposaient d'une plus grande latitude pour innover. Elles y étaient même encouragées pendant le temps où l'Insee avait engagé un « *Projet de service public* ». Néanmoins Saphir est resté « *entre parenthèses* » pendant 15 ans, jusqu'à ce que le pouvoir central décide, en avril 2008, de faire de Saphir un produit de diffusion. Notons que l'Insee Alsace n'a pas été sollicité pour donner son avis sur la continuité du projet.

réellement réalisés, du fait des allers et retour de certaines personnes (par exemple des jeunes le temps de leurs études). D'où la difficulté à constituer des séries homogènes à partir des données mises en ligne par l'Insee. L'institut a proposé un temps une formule mathématique de correction, fonction notamment de la durée des périodes 1, 5, 6 7, 8 ou 9 ans selon les cas, mais il s'avère que l'application de cette formule n'a pas donné de résultats satisfaisants. En effet, la probabilité de retour ne dépend pas seulement du laps de temps écoulé depuis la migration, mais aussi et surtout des caractéristiques propres à l'individu (par exemple, comme signalé, les retours sont importants chez les jeunes au moment de leurs études).

[https://www.apr-strasbourg.org/prospective/uploads/2022/01/G\\_31-mod%C3%A8le-migrants-migrations-04\\_11\\_29.pdf](https://www.apr-strasbourg.org/prospective/uploads/2022/01/G_31-mod%C3%A8le-migrants-migrations-04_11_29.pdf)

## **Annexe 2 - Les effets de la fusion des Régions peuvent-ils ressortir d'une analyse des chiffres ?**

Il ne fait pas de doute qu'à terme la création des nouvelles Régions aura des effets sur les flux migratoires. Le rayonnement des villes - notamment des capitales régionales -, les choix économiques, la politique des transports auront eux aussi des conséquences sur les mouvements de population.

Certes la fusion des Régions est officielle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, précisément un an après le début de la période sur laquelle porte l'observation des données diffusées dans le cadre du millésime 2018. On rappelle en effet que les chiffres de 2018 sont la somme de cinq observations, faites au courant de janvier des années 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. La période couverte par les flux migratoires s'étale donc du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019. Les changements de résidence qui se sont produits dans les premiers mois de 2016 ne peuvent être imputés à la fusion. Pour mesurer les effets de la décision, il faudrait pouvoir dissocier les changements de résidence pour chacune des enquêtes annuelles et calculer pour les comparer les changements de résidence au titre des années post-fusion avec les années pré-fusion. C'est faisable pour l'Insee qui dispose des informations par campagne, c'est beaucoup plus difficile pour les utilisateurs extérieurs qui doivent alors procéder à des traitements de fichiers préalables. Sans compter que les résultats par campagne, s'ils peuvent être diffusés au niveau national, ne le sont pas aux niveaux géographiques plus fins car la représentativité de l'échantillon est beaucoup moins bien assurée. Il reste que des analyses pointues, sérieuses, utilisant des techniques d'analyse des données, pourraient très certainement apporter des éléments de réponse à ceux qui souhaiteraient mesurer les conséquences des fusions de Régions sur le tissu démographique et économique du territoire.